

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00945  
Numéro SIREN : 827 571 456  
Nom ou dénomination : 2'EL

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/029551

**2 EL**

**Liasse fiscale 2021**

Exercice comptable du 01/01/2021 au 31/12/2021

*Version de travail éditée le 23/06/2022*



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD  
2022

cerfa

N° 11084\*22

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION  
PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	
2 EL - SIREN : 827571456	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	
10 RUE CENTRALE	Ancienne adresse en cas de changement:
69210 SAVIGNY	

<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

<b>B ACTIVITE</b>	
Activités exercées	RESTAURATION TYPE RAPIDE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à taux normal		Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	4 028	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %
	Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-1-1), cocher la case ci-contre	
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-1-2), cocher la case ci-contre	

<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Oui	Si oui, indication du logiciel utilisé EBP

Comptable, conseil ou CGA :	Visa : CGA <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné : <input type="checkbox"/>
-----------------------------	-------------------------------------	--

Identité du déclarant:	
Date:	24/05/2022 Lieu: SAINT BEL
Civilité du déclarant : M	
Nom du déclarant : CHAIGNEAU JEROME	
Qualité du déclarant : PRESIDENT	

Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :
------------------------------------	---------------

**IMPOT SUR LES SOCIETES**

N° 2065 bis-SD  
2022

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

**ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065**

ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case :

<b>H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>	
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup> payées par la société elle-même	<b>a</b>
payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>	<b>c</b>
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	<b>d</b>
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>	<b>e</b>
	<b>f</b>
	<b>g</b>
	<b>h</b>
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>	<b>i</b>
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	<b>j</b>
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>	<b>Total (a à h)</b>

<b>I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			Montant des sommes versées:			
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
CHAIGNEAU JEROME PRESIDENT 10 RUE CENTRALE 69210 SAVIGNY	100	2021	7 200				

<b>J DIVERS</b>
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS

<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>					
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	30 091	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	2 090	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)</b>	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice



Désignation de l'entreprise <u>2 EL - SIREN : 827571456</u>					Néant <input type="checkbox"/>							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>			Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>									
					Exercice N clos le 31/12/2021		Exercice N-1 clos le 31/12/2020					
<b>ACTIF</b>					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*		010		012						
		Autres*		014		016						
	Immobilisations corporelles*			028	58 395	030		58 395		36 072		
	Immobilisations financières* (1)			040		042						
	Total I (5)			044	58 395	048		58 395		36 072		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052						
		Marchandises*		060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		070				255		
		Autres* (3)		072	11 064	074		11 064		11 167		
	Valeurs mobilières de placement			080		082						
	Disponibilités			084	20 677	086		20 677		7 662		
	Charges constatées d'avance*			092		094						
Total II			096	31 741	098		31 741		19 084			
Total général (I + II)			110	90 136	112		90 136		55 156			
<b>PASSIF</b>					Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120			650		650			
	Écarts de réévaluation			124								
	Réserve légale			126								
	Réserves réglementées*			130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131			8 282		6 897			
	Report à nouveau			134								
	Résultat de l'exercice			136			3 428		1 385			
	Provisions réglementées			140								
	Total I			142			12 360		8 932			
	Provisions pour risques et charges			154			16 000		10 000			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			44 530		20 833			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164								
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166			9 762		8 445			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)			169	1 985		7 484		6 946			
	Total III			176			61 776		36 224			
Total général (I + II + III)			180			90 136		55 156				
REVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184					

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

## COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022  
ADAPTE POUR LA TELE-DECLARATION  
PAR TELEDEC.FR

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2_EL - SIREN : 827571456		Néant <input type="checkbox"/>		
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2021	Exercice N-1 clos le 31/12/2020	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210		
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires	biens	215	214	
			services*	217	218	
					86 814	35 700
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226	52 752	
Autres produits			230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	139 566	35 700
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	49 977	26 280
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : ..... — immobilier : .....)		242	23 515	18 121
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243 710)		244	1 263	2 009
	Rémunérations du personnel*			250	32 191	6 158
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	4 056	215
	Dotations aux amortissements*			254	9 294	1 899
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		10 012	
Total des charges d'exploitation (II)				264	120 296	64 694
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I — II)				270	19 270	-28 994
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290	1 033	30 784
	Charges financières (V)			294	215	126
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amort. souscription PME innov (217 octes) ..... dont amort. 25% constructions nouvelles (39 quinquies D) .....)		300	16 060	34
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	600	245
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	3 428	1 385
Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2				312	3 428	314

## B — RÉSULTAT FISCAL

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	600				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un ( Part des loyers dispensés de réintégration (Z39 sextes D) )				249					
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				998					
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				999					
	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						997			
Déductions	Entreprise nouvelles (44. septies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44. septies C)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quaterdecies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989	Bassin d'emploi à redynamiser (44. douzième)	991			342	
	ZDP (44. septies)	993	ZA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Bassins urbains à dynamiser (44. septies)	992		
	Divers* dont			Ceance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art. 39 dix)	655	Déduction exceptionnelle (Art. 39 dix A)	643	350
				Déduction exceptionnelle (Art. 39 dix B)	645	Déduction exceptionnelle (Art. 39 dix C)	647	Déduction exceptionnelle (Art. 39 dix D)	648	
				Déduction exceptionnelle (simulateur de conduite)	641	Déduction exceptionnelle (Art. 39 dix F)	990	Déduction exceptionnelle (Art. 39 dix G)	649	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	4 028	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356					
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	4 028	372		

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
	Autres	410		412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	23 323	442		444	3 203	446	20 120					
	Installations générales agencements divers	450	9 606	452		454	2 335	456	7 271					
	Matériel de transport	460		462		464		466						
	Autres immobilisations corporelles	470	35 938	472		474	4 935	476	31 003					
Immobilisations financières		480		482		484		486						
TOTAL		490	68 867	492		494	10 473	496	58 394					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Fonds commercial		495		497		498		499						
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546						
	Matériel de transport	550		552		554		556						
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566						
TOTAL		570		572		574		576						
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1													
	2													
	3													
	4													
	5													
	6													
	7													
	8													
	9													
	10													
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
					Court terme *	Long terme								
	1	2	3	4	5	19 % 6	15 % ou 12,8 % 7	0 % 8						
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589						
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N0T.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>2_EL - SIREN : 827571456</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>											
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620	10 000	622	16 000	624	10 000	626	16 000		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680	10 000	682	16 000	684	10 000	686	16 000		
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>						<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>					
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683			Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Immob. incorporelles	700		705			1					
Terrains	710		715			2					
Constructions	720		725			3					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5					
Matériel de transport	750		755			6					
Autres immobilisations corporelles	760		765			7					
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780					
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)										982	
Fusion/absorption : déficits transférés de plein droit (art 209-11-2)		982 bis		Fusion/absorption : nombre d'opérations		982 ter					
Déficits imputés										983	
Déficits reportables										984	
Déficits de l'exercice										860	
Total des déficits restant à reporter										870	
<b>IV DIVERS</b>											
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin		325		381			
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380			
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise: 2 EL - SIREN : 827571456		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01/01/2021 et clos le: 31/12/2021		Données en nombre de mois 12	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :	376	2	
Dont apprentis	657		
Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	86 814	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
	<b>TOTAL 1</b>	108	86 814
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	<b>TOTAL 2</b>	144	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats	121	49 977	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	23 515	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
	<b>TOTAL 3</b>	152	73 492
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	13 322
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	13 322	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	<input type="checkbox"/>	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

## 6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2 EL - SIREN : 827571456 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :							
Forme juridique	Dénomination			%	de détention	Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse :							
Forme juridique	Dénomination			%	de détention	Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse :							
Forme juridique	Dénomination			%	de détention	Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse :							
Forme juridique	Dénomination			%	de détention	Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse :							
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre	MONSIEUR	Nom complet	CHAIGNEAU JEROME				
Nom marital				% de détention	100	Nb de parts ou actions	100
Naissance :	Date	12/09/1985	N° Département	83	Commune	TOULON	Pays
Adresse :							
10 RUE CENTRALE							
69210 SAVIGNY							
Titre		Nom complet					
Nom marital				% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays
Adresse :							

7.

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2 EL - SIREN : 827571456 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 ou Année : 2021		
Dénomination de l'entreprise : 2 EL		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 827571456	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
	dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		

<b>II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
<b>PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :</b>	

<b>III - CAS PARTICULIERS</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS</b>	

*certifié conforme*

**Z'EL TRAITEUR**  
 10 Rue centrale - 69210 SAVIGNY  
 07.81.87.65.31. 04.27.01.33.15  
 SIRET 827 571 456 00025  
 SIREN 827 571 456  
 RCS LYON APE 5610C

## Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 2 EL

SIREN : 827571456

Attestation produite le 24/05/2022

**AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN**

*certifiée conforme*

**2'EL TRAITEUR**

10 Rue centrale - 69210 SAVIGNY  
07.81.87.65.31. 04.27.01.33.15  
SIRET 827 571 456 00025  
SIREN 827 571 456  
RCS LYON APE 5610C

SASU 2 EL  
Au capital de 650 euros  
Siège social : 10 RUE CENTRALE 69210 SAVIGNY  
RCS LYON 827 571 456

## PROCES VERBAL APPROBATION DES COMPTES DE L EXERCICE 2021

L'an 2022

Le 24 Juin

A 14 Heures

Monsieur CHAIGNEAU Jérôme associé unique et président de la société 2EL société par actions simplifiée au capital de 650. € immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 827 571 456 et dont le siège social est situé 10 Rue Centrale 69210 SAVIGNY

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2021

A prit les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
- l'affectation du résultat ;

### Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 et se soldant par un bénéfice de 3 428 euros.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 600 euros

### Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 428 €, de la manière suivante :

- Aux réserves 3 428 euros

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Mr CHAIGNEAU Jérôme certifie que les comptes annuels sont conformes

Fait à Savigny , le 24 Juin 2022

**2'EL TRAITEUR**  
10 Rue centrale - 69210 SAVIGNY  
07.81.87.65.31. 04.27.01.33.15  
SIRET 827 571 456 00025  
SIREN 827 571 456  
RCS LYON APE 5610C

Mr CHAIGNEAU JEROME associé unique de la SASU 2EL